

[Text]

comply in the sense of the voluntary compliance form you have always had.

Should they leave to take up final residence, in the case of retirement, we find in our own discussions in this group and elsewhere that this presents some problem, and you get back to the very philosophy of whether you have a capital gains tax or not. Of course, we do not want a capital gains tax. If you set that position aside and say we are going to have one, I think Mr. Fowler probably will agree with me that a Canadian resident or a long-term alien who has acquired his wealth in Canada and definitely leaves for final departure might be asked to pay some kind of tax on an appropriate basis.

The caveat here would be that Canada writes an appropriate treaty basically with the United States where most of these people go, so that no double tax results, and this man is reasonably protected against having his tax recognized by the United States should he subsequently sell the assets.

• 1255

**The Chairman:** Mr. Gillespie.

**Mr. Gillespie:** You mentioned the tax treaty negotiations with the United States. Let us assume, for the sake of argument, that there were no integration proposal. Let us assume, for the sake of argument, that the tax credit system were continued. In what other areas would there have to be negotiation for a tax treaty with the United States? You have mentioned one, that is, the taxing of U.S. nationals in Canada. Are there many others?

**Mr. Lees:** You are taking the White Paper in the broad sense.

**Mr. Gillespie:** Right.

**Mr. Lees:** I personally think the classic case is pensions. My own view is that there is a lot of money in this, and that historically the typical OECD position and the traditional view is that pensions are taxed where the pensioner resides. Canada wants to reverse this rule because it has a bad balance of payments on pensions.

It is possible that the United States would agree with this position, because they have such a disproportionate share of pensioners.

**Mr. Gillespie:** To what extent do the White Paper proposals, vis-à-vis the United States,

[Interpretation]

citerait pas les Canadiens à le faire et pourquoi ceux-ci ne s'y conformeraient pas de leur gré, comme ils l'ont toujours fait.

Si ces étrangers quittent le pays pour s'installer définitivement dans leur pays, lorsqu'ils se retirent, alors cette éventualité présente des problèmes. En effet, tout se ramène à savoir si l'on doit ou l'on ne doit pas exiger un impôt sur les gains de capital. Évidemment, on ne doit pas l'exiger. Mais, si vous oubliez cela et vous dites qu'il y en aura un, alors je pense que M. Fowler reconnaîtra avec moi qu'on pourra demander au résident canadien ou l'étranger, qui a acquis sa fortune au Canada et quitte définitivement le pays, de payer un impôt sur une base appropriée.

Une condition s'impose: que le Canada rédige un traité à ce sujet avec les États-Unis, pays où la plupart des gens émigrent de façon qu'il n'y ait pas double impôt et afin que cette personne soit raisonnablement protégée et que l'impôt payé ne soit pas reconnu par les États-Unis, s'il vendait ses valeurs plus tard.

**Le président:** Monsieur Gillespie, vous avez la parole.

**M. Gillespie:** La dernière question concerne la négociation de traités avec les États-Unis sur les impôts. Supposons, un instant, qu'il n'y ait pas de proposition d'intégration et que l'on continue le régime du crédit d'impôt, quels autres secteurs faudrait-il négocier avec les Américains, en ce qui concerne les droits fiscaux? Vous avez parlé, par exemple, de l'imposition faite aux Américains qui viennent vivre au Canada, mais y a-t-il d'autres secteurs fiscaux intéressants?

**M. Lees:** Vous envisagez de façon large les propositions de la réforme fiscale du Livre blanc.

**M. Gillespie:** C'est exact.

**M. Lees:** Il y a les pensions qui constituent un exemple typique. A mon avis, il y a beaucoup d'argent investi dans ce domaine et l'attitude traditionnelle et caractéristique de l'OECD est que les titulaires d'une pension payent de l'impôt là où ils résident. Évidemment, le Canada veut changer cette norme, parce qu'elle exerce une mauvaise influence sur la balance de paiements.

Il est possible que les États-Unis soient d'accord avec cette attitude parce qu'ils ont également un mauvais partage des titulaires.

**M. Gillespie:** Dans quelle mesure les propositions du Livre blanc qui concernent les